

DÉPARTEMENT  
de la  
Somme-Maritime

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de **ROYAN**

CANTON  
**Beaufort**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du **14 mars 1952** 19

OBJET :  
**Les écoles de filles** <sup>de l'année mil neuf cent cinquante deux</sup>, le <sup>quatorze</sup> du mois  
d' **ROYAN**, le Conseil Municipal de

**BENARD** s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de

M. **Ch. REGAZONI, Maire**, en session { ordinaire

d'après convocations faites le **8 mars 1952** } extraordinaire

19

Etient présents : MM. **Ch. Regazoni-Veyssiére -**

**Rochefort - Guillaud - Chamboulan - Bujard -**

**Bouët - Dufour - Gouin - Chevroux - Donceq -**

**Guillaud - Bouët - Pommerehne - Marie Rikovsky**

**L. Jougnot**

Représentés : **M. Guin par M. Dufour**

**M. Simon par M. Donceq**

Absents : MM. **M. Rostin par M. Jougnot**

**M. Bouët et par M. Bujard**

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

**M. Louis Bujard**

M. **Ch. Regazoni**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

**le Maire est autorisé à passer avec**

**divers fournisseurs des cantines scolaires les**

**avenants ci-après :**  
a/ **avenant de 250.000 francs au marché de**  
**400.000 frs passé le 20 oct. 1951 avec M. MARCEL**  
**Marcel Boucher .**

APPROUVE  
La Rochelle, le 7 avril 1952  
Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général  
Signé : Husson.

Fait et délibéré à Royan  
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents à la séance.

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite la cause qui les empêchés de signer (Art. 57 de la loi municipale).

N'ont pas signé : MM.



POUR COPIE CONFORME  
Royan, le 10 Avril 1952  
Le Maire,

*[Handwritten signature]*



Pour extrait conforme :  
Le Maire,

*[Handwritten signature]*

AVENANT A MARCHÉ DE GRE À GRE

ETRE : M. Charles REGAZONI, Maire de la Ville de Royan  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Croix de guerre 1914-1918  
autorisé par délibération du Conseil Municipal en  
date du 14 mars 1952

ET : Monsieur BERNARD Marcel, boucher à ROYAN

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1er - Le montant du marché du 20 octobre 1951 (approuvé le  
1er décembre 1951) passé avec M. BERNARD, boucher, pour fourniture  
de viande aux cantines scolaires de ROYAN, est porté de quatre cent  
mille francs ( 400.000 francs ) à la somme de six cent cinquante  
mille francs ( 650.000 francs ) pour l'année scolaire 1951-1952.

ARTICLE 2 - Le présent avenant est dispensé de la formalité d'enre-  
gistrement ( O.G.I - annexe III - article 250 )

APPROUVE

à Rochelle, le 7 Avril 1952

Pour le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé : Husson.

A ROYAN, le 25 mars 1952

LE FOURNISSEUR,

LE MAIRE,

*R. Bernard*



*Husson*



POUR COPIE CONFORME  
Royan, le 10 Avril 1952  
Le Maire,

*Husson*

DÉPARTEMENT  
de la  
Gironde-Maritime

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de ROYAN

CANTON  
Rochefort

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

CANTON  
Royan

Séance du 14 MARS 1952 1952

OBJET :  
Comptes  
1951

L'an mil neuf cent cinquante deux, le quatorze du mois  
de mars, le Conseil Municipal de Royan  
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de  
M. Ch. REGAZONI, Maire, en session { ordinaire  
extraordinaire  
d'après convocations faites le 8 mars 1952 1952.

NOMBRE  
de  
membres municipaux  
présents au vote :  
52022

Etaient présents : MM. Ch. Regazoni-Veyssièrre -  
Rochedereux - Prugnaud - Chamboulan - Bujard -  
Baudet - Dufour - Counil - Chazeaud - Domecq -  
Guillaud - Pouget - Péraudeau - Melle Rikosky -  
M. Seugnet

DATE  
de la séance, à la porte  
du registre, du compte  
de la séance :

Représentés / M. Main par M. Dufour  
Absents : MM. M. Simon par M. Domecq  
M. Reutin par M. Seugnet  
M. Bouchet par M. Bujard

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en  
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril  
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans  
le sein du Conseil.

M. onsieur BUJARD, ayant obtenu la majorité des  
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et :

M. le Maire est autorisé à passer avec divers  
fournisseurs des cantines scolaires les avenants  
ci-après :

.....  
b/ Avenant de 400.000 francs ( quatre cent mille frs )  
au marché de 400.000 francs passé le 7 janvier 1952  
avec M. Yves CORNARDEAU, fournisseur de produits  
laitiers

FOURNITURES AUX CANTINES SCOLAIRES

AVANT A MARCHÉ DE GRE À GRE

ENTRE : M. Charles REGAZONI, Maire de la Ville de Royan  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Gracieux de guerre 1914-1918  
autorisé par délibération du Conseil Municipal  
en date du 14 mars 1952

ET : M. CORNARDEAU, fromagerie Semussacaise - GAUJON-SEMUSAC

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1er - Le montant du marché du 7 janvier 1952, approuvé le 19 janvier 1952, passé avec M. CORNARDEAU pour la fourniture d'articles de laiterie aux cantines scolaires, est porté de quatre cent mille francs ( 400.000 francs ) à la somme de huit cent mille francs ( 800.000 frs ) pour l'année scolaire 1951-1952

ARTICLE 2 - Le présent avant est dispensé de la formalité d'enregistrement ( C.G.I - annexe III - article 250 )

A ROYAN, le 25 mars 1952

Le Fournisseur,

Le Maire,

CORNARDEAU  
BEURRE - FROMAGES  
ROYAN (Ch. M<sup>me</sup>)  
Téléph. 543 - R. C. Saintes 6181



APPROUVE  
La Rochelle, le 24 Avril 1952  
Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général  
Signé : Husson.

POUR COPIE CONFORME  
Royan, le 29 Avril 1952  
Le Maire,